

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Chatillon
35200 RENNES
contact@atalys35.fr
Tél : 02 99 53 69 37
www.atalys35.fr

BOVEL (35330)
" Rue du Tramway "

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
6A, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
DÉFINITIF

LOT n°12

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	410 m ²
Surface plancher / Surface imperméabilisée	180 m ² / 180 m ²
Cadastre	Section ZI n° 211
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035035 21 W0001
Date de l'arrêté	11/10/2021
Dossier	21019-NAN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



ARCHITECTE

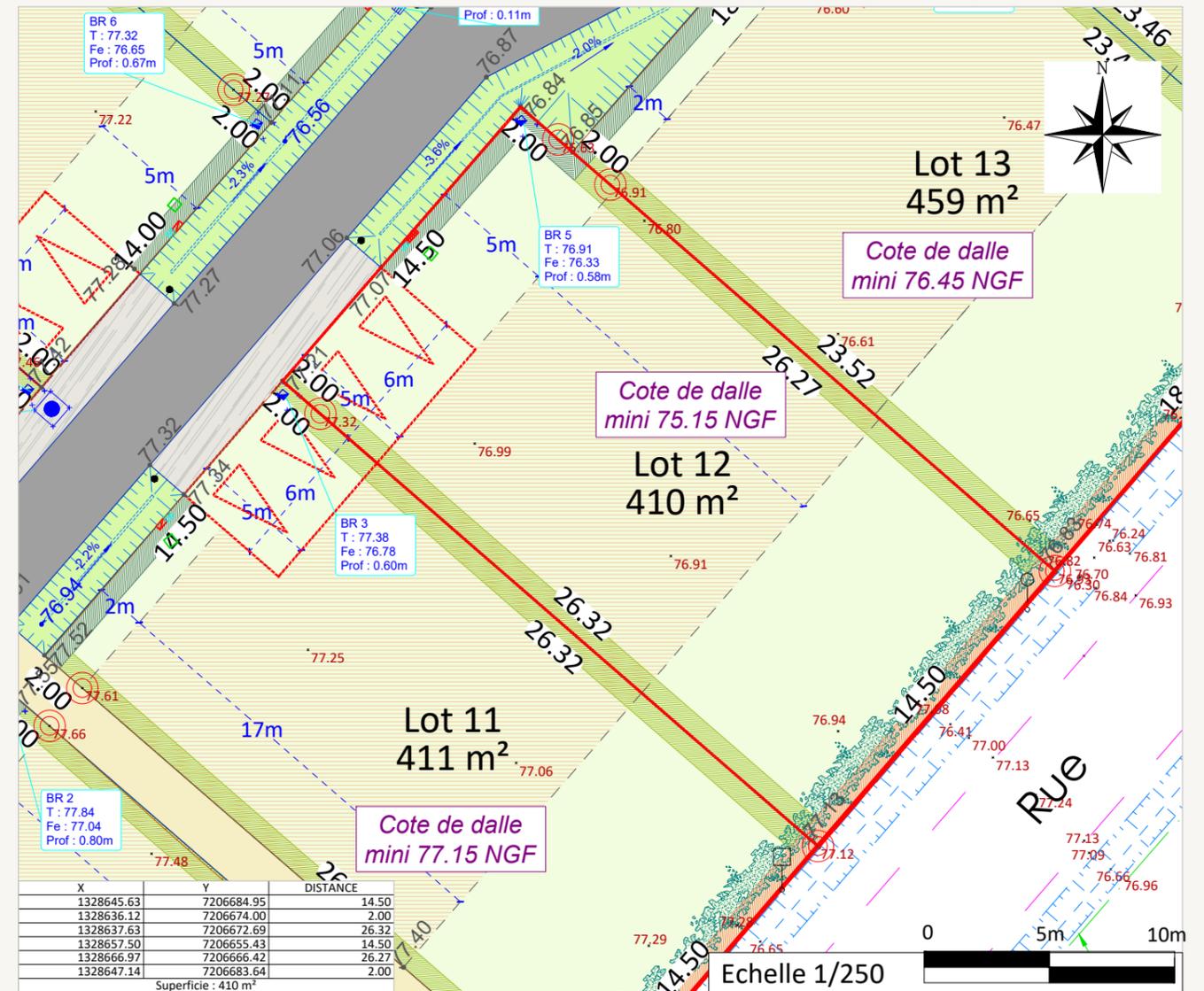


Aude De LESQUEN
11 rue de la mairie
35120 DOL DE BRETAGNE

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
6A, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48

Echelle: 1/250

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 04/11/2022

LEGENDE

<ul style="list-style-type: none"> Périmètre du lotissement Périmètre du lot Zone constructible de la construction principale Voie en enrobés (ou équivalent) Accès en béton balayé (ou équivalent) Cheminement piéton en sablé (ou équivalent) Espaces verts engazonnés (ou équivalent) Lots libres Parking privés et accès de lots position obligatoire ("enclave privée") non clos (6m x 5m) 	<ul style="list-style-type: none"> Borne lumineuse (emplacement et nombre de principe) Projet parking visiteur Arbres existants à valoriser et préserver Haie bocagère à planter à la charge de l'acquéreur avec des arbres de haute tige Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales Talus Talus Potelets bois (position et nombre indicatif) Branchements EP 	<ul style="list-style-type: none"> Coffrets techniques AEP/FT/EDF Altitude terrain naturel Altitude fond de noue Altitude voirie Clôture de type 1: En limite avec la voie de desserte A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10a + PA10b) Clôture de type 2: En limite avec la rue du Tramway. A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10a + PA10b) Clôture de type 3: Autres clôtures en limite séparative. A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10a + PA10b)
--	--	---

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.